



SNUTER – FSU

173 rue de Charenton 75012 Paris
☎ 01 43 47 53 95 📠 01 49 88 06 17

✉ contact@snuter-fsu.fr
www.snuter-fsu.fr



M. Didier BOURGOIN
Co-Secrétaire Général

à

Mme Annick GIRARDIN

Ministre de la Fonction publique
80 rue de Lille 75007 Paris

M. Bernard CAZENEUVE

Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration
Place Beauvau 75800 Paris CEDEX 08

Paris le 2 juin 2016.

Objet : Fonction Publique Territoriale - Préavis de grève pour le 14 juin 2016.

Madame la Ministre de la Fonction Publique, Monsieur le Ministre de L'Intérieur,

Le projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs est une compilation de remises en cause d'acquis sociaux. Le SNUTER-FSU estime que ce projet de réforme du code du travail proposé par le gouvernement aura également des conséquences néfastes sur la situation des agents publics : remise en cause du statut de la fonction publique, durée du travail, congés, mobilité non choisie, organisation des services... Dans ce climat anxieux les agents territoriaux sont particulièrement inquiets, inquiétudes renforcées par des annonces médiatisées de remise en cause de leur statut.

40 milliards ont déjà été accordés aux entreprises dans le cadre du pacte de responsabilité sans le moindre contrôle et sans contrepartie en termes de création d'emplois. Au prétexte fallacieux que le chômage résulterait d'une « rigidité » du « marché du travail », le projet de « loi-travail » risque au contraire de créer de nouveaux chômeurs, d'accroître la précarité et la flexibilité des emplois. Cette réforme du code du travail, venant après d'autres mesures régressives, dont la réforme territoriale, c'est donc l'ensemble des salariés, du secteur privé et du secteur public, les chômeurs, les précaires, la jeunesse, qui sont attaqués. Dans un communiqué commun les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF, FIDL, UNL appellent à se mobiliser par la grève et les manifestations le mardi 14 juin 2016 pour en obtenir le retrait.

Considérant le mécontentement grandissant contre la « loi-travail », le SNUTER-FSU appelle les agents territoriaux à s'inscrire dans cette dynamique en cours et à participer massivement aux manifestations du 14 juin 2016.

C'est pourquoi le SNUTER-FSU décide de s'engager dans un processus de mobilisation pour obtenir le retrait de ce projet de loi.

C'est pourquoi le SNUTER-FSU, syndicat national affilié à la Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U), dépose le présent préavis de grève pour la journée du mardi 14 juin 2016 de 0 à 24 heures pour l'ensemble des agents territoriaux couverts par notre champ statutaire de syndicalisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

Didier Bourgoïn